

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de la Gironde

Bordeaux, le **21 FEV. 2017**

Service des Procédures Environnementales

Affaire suivie par : José BLUNEAU
jose.bluneau@gironde.gouv.fr
Tél. 05 56 24 84 57

LE PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE

à

Madame le maire de Saint-Germain-du-Puch,
Messieurs les Maires de Baron, Branne,
Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Espiet, Grézillac,
Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron,

Objet : Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles de Mouvements de Terrain sur les communes de Baron, Branne, Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Espiet, Grézillac, Nérigean, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron

PJ : 1

Le commissaire enquêteur a décidé une prolongation de treize jours de l'enquête publique portant sur les projets de Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles de Mouvements de Terrain sur les communes de Baron, Branne, Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Espiet, Grézillac, Nérigean, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron.

Cette enquête qui se déroule actuellement sur vos communes, initialement prévue du 16 janvier au 18 février 2017, **est prolongée jusqu'au 3 mars 2017 inclus**.

Pour assurer l'information du public, je vous serais obligé de bien vouloir afficher l'avis de prolongation d'enquête publique ci-joint à la mairie, à côté de l'avis d'enquête initial **dés réception et avant le 13 février 2017**. Ces affiches doivent être maintenues en place jusqu'au 3 mars 2017 inclus, date de la fin de l'enquête.

Le commissaire enquêteur M. Clerguerou assurera des permanences supplémentaires conformément à l'avis de prolongation ci-joint.

La date de la clôture de l'enquête publique est reportée au 3 mars 2017, il vous appartiendra dès le 6 mars 2017 de transmettre ou remettre au commissaire enquêteur Monsieur Clerguerou les registres d'enquêtes ainsi que les documents concernant l'enquête, comme précisé dans mon courrier du 15 décembre 2016.

Le service des procédures environnementales de la DDTM reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Po/ le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
La Chef du Service des Procédures Environnementales,


Armelle RESSOUCHES